



18.3184 Motion

Projets du Conseil fédéral pour la réorganisation d'Agroscope

Déposé par:

[Page Pierre-André](#)

Groupe de l'Union démocratique du Centre
Union Démocratique du Centre



Date de dépôt: 14.03.2018

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Liquidé

Texte déposé

Dans le cadre de ses projets, présentés le 9 mars 2018 et visant à renforcer la contribution scientifique d'Agroscope et à en rationaliser le fonctionnement et les prestations de service, le Conseil fédéral est invité à tout entreprendre afin d'asseoir le site principal d'Agroscope à Grangeneuve/Posieux FR et de maintenir les sites satellites qui ont fait leurs preuves de compétence et de performance.

Développement

Les projets du Conseil fédéral de poursuivre l'adaptation d'Agroscope aux exigences actuelles en matière de recherche agricole sont justes et reçoivent le soutien de l'agriculteur actif que je suis. J'avais d'ailleurs, déjà à l'époque, et en qualité de président de la commission ad hoc du Grand Conseil fribourgeois, défendu le projet de construction du site de Grangeneuve/Posieux pour un montant de 55 millions de francs.

Si aujourd'hui je salue les efforts du Conseil fédéral de renforcer le rôle de pôle de recherche d'Agroscope et d'en rationnaliser le fonctionnement, je ne peux accepter que pareilles démarches se fassent au détriment des satellites existants: les infrastructures spécifiques de Changins VD ou encore de Conthey VS – pour ne prendre que ces deux exemples romands – ont fait leurs preuves. Compétence, efficacité, mais surtout spécificités: je ne conçois pas le déménagement des vignes valaisannes du côté des collines fribourgeoises pour y poursuivre les recherches scientifiques propres à Agroscope.

J'invite dès lors le Conseil fédéral, et plus particulièrement l'Office fédéral de l'agriculture, à tout entreprendre afin que les nouvelles structures d'Agroscope répondent tout à la fois aux exigences d'une centralisation souhaitée et d'économies potentielles sur le site principal de Grangeneuve/Posieux FR, mais aussi à la nécessité de maintenir les satellites qui font la richesse de notre recherche agricole. Sans compter que ces maintiens contribueront directement à garantir des emplois dans des zones périphériques et donc à assurer l'équilibre général du pays. Je remercie le Conseil fédéral de préciser ses intentions par rapport à nouvelle organisation

Avis du Conseil fédéral du 16.05.2018

En raison de l'organisation décentralisée, les coûts d'exploitation représentent aujourd'hui 40 pour cent du budget d'Agroscope. Le projet d'avenir Agroscope vise, dans le cadre de la réforme structurelle décidée par le Conseil fédéral, à réduire ces frais. De premières analyses du rapport coût-utilité ont montré que cet objectif pourra être réalisé de manière optimale par un regroupement des sites. Concrètement, la recherche et les services d'Agroscope seront concentrés là où ils ont la plus grande utilité pour le secteur agroalimentaire. L'objectif du Conseil fédéral est de regrouper les activités décentralisées qui ne sont pas liées à un lieu précis. Cela permettra d'utiliser des synergies de manière profitable, tant au plan financier qu'au plan scientifique. Par contre, les activités exécutées à l'avenir par les satellites décentralisés devront être plus utiles à l'agriculture et l'aider davantage que n'y parviennent les actuels sites décentralisés, pleinement développés et en grande partie orientés vers l'intérieur.



Le but est qu'Agroscope soit, après la réforme, perçu plus fortement encore comme un partenaire incontournable de l'agriculture et de la politique agricole. Agroscope soutiendra les exploitations agricoles dans les efforts qu'elles déploient pour s'orienter davantage vers le marché au moyen de produits à la fois compétitifs et durables, et pour exploiter les potentiels d'innovation, en particulier dans le domaine de la numérisation. Cela inclut d'axer plus fortement le portefeuille sur les bases légales, notamment la recherche pour l'agriculture dans diverses conditions spécifiques à la Suisse, le soutien à la pratique agricole, ainsi que des tâches de recherche et d'exécution en faveur de la politique agricole de la Confédération.

Proposition du Conseil fédéral du 16.05.2018

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.

Chronologie

19.06.2020 Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

Compétences

Autorité compétente

Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national

Liens

